



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes
57370 PHALSBOURG

ARR. U 23.01
PhH

ARRÊTE

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux d'aménagement d'espace verts au droit de la copropriété au 8 rue 23 Novembre à Phalsbourg

A partir du lundi 23 Janvier 2023 pour une durée de 10 jours.

Arrête :

ARTICLE 1 :

Chaussée rétrécie dans l'emprise des travaux et limitation de vitesse à 30 km/h

ARTICLE 2 :

Stationnement et piétons interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire.

Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Entreprise WELSCH Paysage
- Ateliers municipaux

Fait à Phalsbourg le 19 janvier 2023

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE

